

Les prochaines grandes étapes du SCoT

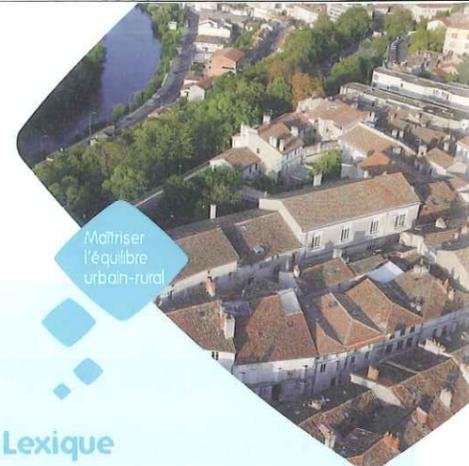
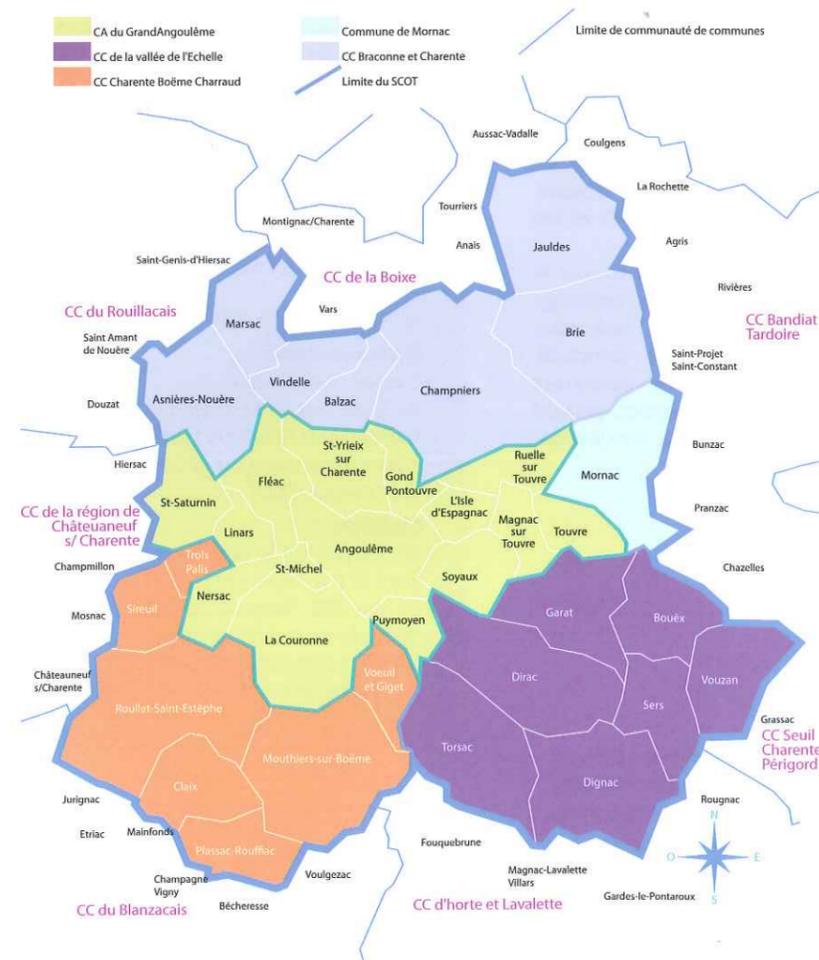
Depuis le 12 janvier 2010, date de l'installation du Syndicat Mixte, plusieurs grandes actions ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Dès mars 2010 le diagnostic territorial a été lancé et sa concrétisation s'est matérialisée en juin 2011. Ce diagnostic a ensuite fait l'objet, le 22 juin dernier, d'une réunion de présentation à l'ensemble des communes du SCoT et celles limitrophes.

Dans la continuité de la mise en place du SCoT, deux grandes étapes vont être engagées pour la période de septembre 2011 jusqu'à fin 2012 :

- Elaboration (en cours) et validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (voir lexique).
- Démarrage, fin 2012, de la préparation du Document d'Orientation et d'Objectifs (voir lexique) suite à la validation du PADD.

Le territoire du SCoT

Le projet du SCoT est élaboré au sein du Syndicat Mixte de l'Angoumois. Il rassemble des groupements de communes qui souhaitent organiser ensemble leur destin : Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, les Communautés de Communes de Braconnne Charente, de Charente Boème Charraud, de la Vallée de l'Echelle, et la commune de Mornac. Soit 37 communes pour un bassin de vie de 140 000 habitants.



Lexique

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Deuxième étape dans l'élaboration du SCoT, il constitue le projet politique souhaité par les élus. Il fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de protection de l'environnement, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises...

Il guide les prescriptions contenues dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs.

Ultime étape du SCoT, il définit les orientations et objectifs opposables visant à assurer la cohérence d'ensemble des documents d'urbanisme communautaires et communaux ainsi que des opérations foncières et d'aménagement.

SRU : Loi de Solidarité et de Renouveau Urbains.

Cette loi, qui a créé des dispositifs tels que les SCoT, le PDU, le PLU..., donne aux collectivités locales les outils pour organiser un développement et un renouvellement urbain cohérents, solidaires, durables à l'échelle d'un bassin de vie.

Directeur de la publication : Jean-Claude Beauchaud
Rédacteur en chef : Anthony Douet
Rédaction : Philippe Quintard
Conception graphique : Agence LINER
Impression : Imprimerie Renon

Contact : Syndicat mixte de l'Angoumois
25 boulevard Besson Bey - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 93 08 20 - Fax : 05 45 38 57 87
Site internet : www.scotangoumois.fr
Courriel : scotangoumois@grandangouleme.fr



La lettre du SCoT

N°2
→ OCTOBRE 2011

→ ECLAIRAGE

Pourquoi un SCoT ?

Un document d'urbanisme de référence pour un projet commun de territoire

Introduit par la loi de Solidarité et de Renouveau Urbains (SRU) de 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui affirme, par la définition d'enjeux et d'objectifs stratégiques à moyen et long terme, un projet de développement harmonieux du territoire.

C'est l'opportunité pour les acteurs locaux de travailler ensemble à la définition d'un projet cohérent à l'échelle d'un bassin de vie. Il s'attachera à prendre en compte l'équilibre entre développement urbain et pérennité des activités agricoles, entre zones d'habitat et réseaux de transport, entre zones

naturelles à protéger et logique de développement économique... Aussi, il assure l'articulation de l'ensemble des documents d'urbanisme des différents territoires sans pour autant s'y substituer. Porté et conduit par le Syndicat Mixte de l'Angoumois, il concerne 37 communes (voir carte page 4).

Editorial

Le diagnostic de territoire, une nouvelle étape dans l'élaboration du SCoT

Mis en place depuis un an, le Syndicat Mixte de l'Angoumois a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'ici 2013.

Ces mois de travail ont permis, autour d'une large concertation, d'aboutir aux premiers éléments d'un document essentiel : le diagnostic du SCoT et son volet environnemental.

L'Angoumois est un territoire dynamique. Nous attirons de nouveaux habitants et la population d'ici 2030 devrait nous amener à 153 000 habitants. Ce travail nous offre aussi des perspectives de développement et pose les enjeux auxquels nous devons répondre : moins consommer d'espace, offrir des logements adaptés aux besoins des habitants, développer l'offre de transports, protéger et valoriser nos espaces naturels et nos paysages...

Toutes ces dimensions devront être traitées et partagées afin que le développement de chaque commune de l'Angoumois se fasse de manière cohérente. C'est l'objectif essentiel de la démarche du SCoT afin de rendre encore plus attractif notre territoire et offrir aux habitants un cadre de vie agréable et solidaire.



Jean-Claude BEAUCHAUD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

« Mieux maîtriser le développement du territoire »

Trois questions à Gilles Herbach, du cabinet Opéra, mandataire des cabinets chargés d'accompagner l'élaboration du SCoT de l'Angoumois

Quelles sont les raisons qui poussent à engager l'élaboration d'un SCoT ?

Le SCoT n'est pas obligatoire. La loi n'est qu'incitative. Le SCoT naît bien souvent d'une prise de conscience sur la mutation, pas toujours contrôlée, des territoires. Ce qui a été le cas pour l'Angoumois. Avec l'élaboration de ce SCoT, il y a aujourd'hui une volonté de tous les protagonistes de cadrer le développement de ces territoires à l'échelle d'un bassin de vie afin d'assurer l'équilibre entre les espaces urbains, les espaces naturels et agricoles.

Quels sont les enjeux pour le territoire du Grand Angoumois ?

Cet objectif de maîtrise du développement du territoire va se traduire par des enjeux économiques, sociaux, environnementaux..., car le SCoT, dans cette dimension de cohérence, précisera le positionnement des grands projets à réaliser : zones d'activités, habitat, équipement, transport collectif.



Est-ce que ce SCoT aura un impact direct pour les habitants ?

Effectivement, prenons un exemple : en situant en priorité les habitations près des zones de transport urbain, les résidents seront alors incités à utiliser ces moyens de déplacement ce qui permettra au service d'être mieux rentabilisé, mieux développé et donc d'être moins coûteux.

Prochaine réunion publique

Lundi 21 novembre 2011

Centre Universitaire de La Couronne à 20h : présentation des enjeux du territoire et lancement de la concertation.

À noter

Un site internet pour plus d'informations

Dans un souci de transparence et d'accessibilité, le Syndicat Mixte de l'Angoumois a souhaité permettre au plus grand nombre de suivre et participer à l'élaboration du SCoT tout au long de son avancement.

C'est pourquoi, en plus de cette lettre, un site internet a été développé. Son adresse : www.scotangoumois.fr



Cet outil donne l'opportunité à tout un chacun de consulter les informations pratiques sur le Syndicat Mixte de l'Angoumois (sa composition, ses missions, les communes concernées...) ainsi que les données essentielles concernant les enjeux et les différentes étapes du SCoT. Il propose également une restitution des travaux mis en œuvre, notamment les temps forts de la concertation, et informe sur les grands rendez-vous attendus.

→ CONCERTATION

Se concerter pour décider

Associer les partenaires et les citoyens à la réflexion

Conscient que le SCoT doit se nourrir des avis et des observations de l'ensemble des acteurs du territoire, le Syndicat mixte a mis en œuvre une démarche de concertation afin de permettre à chaque partenaire et citoyen d'être informé de l'avancement du SCoT et associé à la réflexion.

Outre les élus représentants des 37 communes, membres du Comité Syndical, un certain nombre de personnes publiques et d'acteurs clés du territoire sont mis à contribution, comme le préconise le cadre réglementaire : l'Etat, la Région, le Département, les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture. Ces derniers, réunis régulièrement, suivent l'avancement du SCoT et peuvent émettre des avis sur l'ensemble des documents qui leur sont soumis.

Au-delà de ces représentants, le Syndicat Mixte sollicite d'autres partenaires selon les thèmes ou les sujets abordés comme les conseils de développement, les associations environnementales, les bailleurs sociaux, les acteurs syndicaux et socio-économiques... Tout au long du processus, les habitants sont également amenés à participer et à enrichir la réflexion.



Temps forts et outils d'information

Pour mener à bien cette concertation, le Syndicat Mixte organise, jusqu'à l'approbation du SCoT, plusieurs temps forts et s'est doté d'outils de communication et d'information :

- Réunions d'information auprès des élus municipaux sur les étapes clés du SCoT : Juin 2010 à Nersac, juin 2011 à Brie.
- Réunion d'informations à destination des maires et techniciens des communes sur la mise en œuvre de la taxe d'aménagement : le 13 septembre 2011 à Angoulême.
- Lettre du SCoT : Plusieurs parutions sont prévues dans l'année ainsi que des fiches thématiques sur les grands enjeux.
- Site internet (voir encadré).

Une première réunion publique s'est tenue le 8 novembre 2010. Près de 200 personnes ont fait le déplacement à l'Espace Franquin à Angoulême. Le choix a été d'élargir au maximum la concertation. De nombreux partenaires ont été invités : 70 communes, 6 pays, 7 communautés de communes, 35 établissements publics et structures privées, 11 syndicats salariés et patronaux, 24 syndicats de rivières et associations de défense de l'environnement...

→ DIAGNOSTIC

Quels enjeux pour demain

Le diagnostic, première étape de l'élaboration du SCoT

Depuis près d'un an, le Syndicat Mixte a entrepris un important travail d'études et de diagnostic sur l'ensemble du territoire des 37 communes. Cette première étape dans l'élaboration du SCoT vient de s'achever. Elle a permis d'identifier les spécificités du territoire et de mettre en évidence les principaux enjeux auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD, voir p.4) devra répondre.

Comment maintenir ou renforcer les conditions d'attractivité et d'accueil des nouvelles populations ?

Depuis 1999, l'Angoumois a connu une croissance démographique soutenue. Une dynamique qui se justifie par les apports migratoires «rajeunissant», conséquence d'une attractivité durable. Toutefois, le territoire doit prendre en compte un vieillissement annoncé.

Comment optimiser l'espace foncier ?

Le mode d'urbanisation actuel, très consommateur d'espaces, n'est plus envisageable. Il sera fondamental de bien gérer la consommation foncière avec une priorité donnée aux zones situées à proximité des réseaux de transports collectifs, des commerces, et des services à la population, et de réfléchir à des modes de construction plus économes en espace.

Comment structurer le développement urbain autour de la mobilité ?

L'arrivée de la LGV, le renforcement de la ligne Limoges-La Rochelle, le développement du Plan de déplacements urbains (PDU) ou en encore la réalisation d'infrastructures (Transport Collectif en Site Propre, pôle d'échange multimodal à la gare) sont autant d'atouts qui privilégieront les modes doux et alternatifs à la voiture.

Comment encourager une création d'emplois diversifiés ?

L'Angoumois bénéficie d'une économie diversifiée. Mais pour assurer une offre d'emplois suffisante, l'accueil et le développement d'entreprises industrielles et artisanales s'imposent. Ce qui devra passer, entre autre, par la création coordonnées de zones d'activités, la définition d'un schéma de développement commercial et l'accroissement de l'offre touristique.

Comment intégrer le développement du territoire en trouvant un équilibre entre l'extension urbaine, les trames verte et bleue (1) et les espaces agricoles ?

L'environnement est un enjeu pour le territoire. La diversité des paysages et la richesse de son patrimoine naturel concourent à son attractivité. Les ressources naturelles, notamment l'eau et la forêt peu valorisées, peuvent constituer des éléments de son développement.



→ (1) Trame verte et bleue : mesure du Grenelle de l'Environnement, cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire...



Zoom sur..

Les chiffres clés du SCoT

- Territoire du SCoT**
 - 26 novembre 2009 (arrêté préfectoral de création du SMA)
 - 37 communes
 - 630 km²
 - En 2008, le montant moyen annuel des salaires était de 22 229€
- Démographie**
 - 139 548 habitants (Insee 2008)
 - + 23% de population entre 1968 et 2007 (+5,6% Charente)
 - Les migrations constituent le 1er moteur de développement démographique (53%)
 - En 2008, 22,9% de la population avait moins de 20 ans (22,6% en Charente) et 23,2% plus de 60 ans (26,1% en Charente)
 - Perspectives : 153 000 habitants en 2030
- Logements et Consommation de l'espace :**
 - Environ 20% du territoire artificialisé
 - Entre 2002 et 2007, 480 ha consommés, soit 1 645 m² par nouveau ménage installé
 - Environ 70 000 logements
- Développement économique :**
 - 808 ha de zones d'activités répartis en 38 zones
 - Taux d'occupation : 88%
- Environnement :**
 - 7 zones Natura 2000
 - 33 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Mobilités**
 - 60 000 flux vers le centre urbain (dont 45 000 provenant du SCoT)
 - En 2016/2017, l'Angoumois à 35 minutes de Bordeaux et 1h50 de Paris.
 - 5% des trajets domicile-travail se font en transport en commun